



ZAC du Bois des Chagnières – Le César –
18570 LE SUBDRAY

Tel : 02 48 66 06 36

Fax : 02 48 66 06 44

www.vialogistique.com

Port. : 06 76 81 18 33

PLAQUETTE D'INFORMATION



Vous êtes à proximité d'un établissement classé Seveso III au titre de la réglementation sur les Installations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement (**ICPE**)

Cette plaquette d'information vous présente notre établissement, son activité, ses risques, les mesures de protection en place et les consignes à suivre en cas d'accident majeur.

Elle est remise aux populations situées dans un rayon de 400 m.

Nous espérons que ces informations vous permettront de mieux connaître notre site, notre activité et notre engagement en matière de sécurité et de protection des populations et de l'environnement.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Préfecture 18

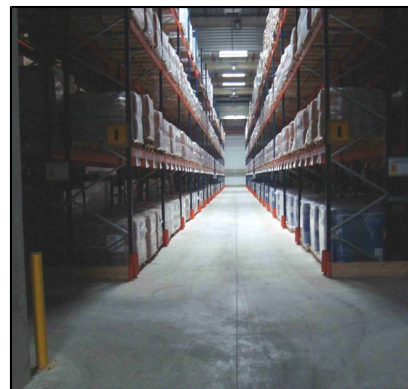
QUELLES SONT NOS ACTIVITES ?

Le site actuellement en exploitation occupe une surface de 12 000 m² (projet total : 24 000 m²), divisée en 9 cellules de stockage constituée de racks.

Il est dédié au stockage de produits dangereux et de produits banals diversifiés.

L'activité de VIA LOGISTIQUE inclut la réception, le stockage et l'expédition de ces produits qui arrivent conditionnés.

Les produits ne subissent aucune opération de mélange, transformation ou conditionnement sur notre site.



Cellule de stockage

QUELS SONT LES RISQUES PRESENTS ?

Par leur nature, certains des produits stockés sur notre site présentent des risques :

- Produits classés dangereux pour l'environnement
- Produits inflammables
- Aérosols
- Produits banals combustibles.

Conformément à la réglementation, une **étude de dangers** a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter du site.

Déposée auprès de l'administration (Préfecture, **D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement), cette étude identifie les scénarios d'accident majeur du site.

Les risques pris en compte sont le risque d'incendie, d'explosion et de pollution des eaux.

Les résultats de l'étude de danger démontrent que, pour tous les scénarios envisagés :

- Les flux thermiques (dégagement de chaleur liés à un incendie) restent cantonnés à l'intérieur de nos limites de propriété,
- Aucun effet significatif lié à la toxicité des fumées n'a été identifié au niveau du sol.

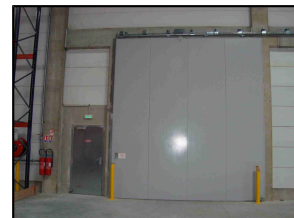
L'étude de dangers sur un site Seveso est remise à jour tous les 5 ans.

MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES

CONCEPTION DU BATIMENT

Les normes en vigueur ont été prises en compte en amont dans la conception du bâtiment.

Celui-ci est ainsi équipé de murs coupe-feu 2 heures entre les cellules, de portes coupe feu 2 heures pour chaque entrée de cellule, de dispositif de désenfumage, de détection incendie et intrusion avec télésurveillance 24h/24.



Porte coupe feu

L'ensemble du site est sur rétention, ceci afin de prévenir toute pollution accidentelle par dispersion d'un produit ou en cas d'incendie.

Un bassin de confinement est prévu pour recueillir les effluents potentiellement pollués.



Bassin de confinement 2650 m³

MOYENS D'INTERVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE

Le site est intégralement protégé par un système d'extinction automatique (sprinkler).

Il est équipé de moyens de première intervention (extincteurs, robinets d'incendie armés), entouré de 3 poteaux incendie et dispose d'une réserve d'eau complémentaire pour les pompiers de 490 m³.



Local sprinkler et réserve d'eau

ORGANISATION EN CAS D'INCIDENT

Outre les procédures et moyens de prévention qui encadrent notre activité quotidienne, notre personnel est formé à la gestion des situations d'urgence,

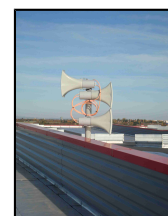
Un **Plan d'Opération Interne (POI)** établi par notre société décrit l'organisation mise en place en interne pour lutter contre le sinistre. Ce plan est communiqué aux autorités et est testé périodiquement. Les services de secours sont alertés et interviennent en renfort.

Dans le cas d'un accident majeur, afin de garantir la sécurité de populations riveraines à notre établissement, la Préfecture peut déclencher le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

Ce PPI s'applique sur un périmètre de 400 m autour de notre site.

Il prévoit l'alerte et la protection des populations, organise les secours et réglemente la circulation autour du site.

Pour la mise en oeuvre du PPI, notre site est équipé d'une sirène qui est testée chaque premier mercredi du mois à 12 heures.



Sirène PPI

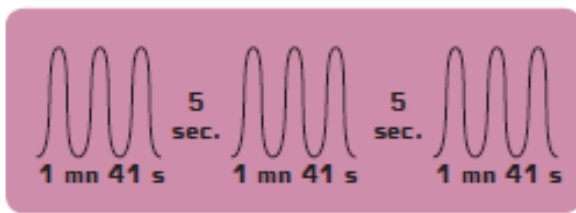
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

1. PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ALERTE

En cas d'accident majeur, vous serez informé par le déclenchement de la sirène du site qui reproduit le code national d'alerte.

Le signal d'alerte

Le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois 1 minute et 41 secondes, espacées de 5 secondes.



En parallèle pour donner suite au déclenchement du **Plan d'Opération Interne**, un message d'alerte vous aura été envoyé par, téléphone et/ou mail et/ou fax et/ou SMS

2. ACTIONS REFLEXE

Lors du déclenchement du POI, puis du PPI :

- Merci de vous tenir à l'écoute des radios locales et/ou des informations communiquées par les autorités.
- Celles-ci peuvent vous demander soit, de vous confiner, soit d'évacuer les lieux.

3. FIN DE L'ALERTE

La fin d'alerte est signalée

Le signal de fin d'alerte

Le signal de fin d'alerte est continu et dure 30 secondes.

